

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 23 (1961)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Un institut fédéral de machinisme agricole?  
**Autor:** Piller, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1083220>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Un Institut fédéral de machinisme agricole?

Sous le titre «Un problème urgent», on a pu lire récemment l'entrefilet suivant dans la presse agricole:

«L'Association suisse des ingénieurs-agronomes vient d'adresser une requête à la Division fédérale de l'agriculture en vue de développer et d'intensifier l'activité des organismes s'occupant des constructions rurales, du machinisme agricole, de la rationalisation des travaux agricoles et de la prévention des accidents dans l'agriculture. L'importance des problèmes qui se posent dans les domaines précités, et l'urgence qu'il y a à ce qu'on leur trouve une solution, font souhaiter qu'un institut fédéral autonome soit fondé pour se vouer activement à ces tâches. L'existence d'un tel institut permettrait d'autre part que son directeur, de même que les chefs de service, donnent des cours à l'EPF dans les domaines de leur compétence, ou bien que les futurs enseignants de l'EPF se spécialisant dans le machinisme agricole, les constructions rurales et la rationalisations des travaux agricoles, aient l'occasion de développer de cette façon leurs connaissances scientifiques et techniques. Le lien nécessaire entre l'Institut fédéral en cause et l'EPF se trouverait ainsi créé de manière rationnelle. La réunion, dans un seul établissement officiel, des quatre activités dont il s'agit, permettrait de mieux répartir les tâches en évitant le chevauchement actuel. Par ailleurs, une subdivision en quatre départements n'excluerait pas la spécialisation souhaitée. La coordination serait assurée par le directeur de l'institut. Cet institut à fonder devrait naturellement avoir une ferme expérimentale à disposition. Nous pensons par exemple au Rossberg ou au Reckenholz. Avec le temps, l'IMA, institut s'occupant de la dispensation de conseils et d'essais en matière de machinisme agricole, pourrait être incorporé à l'institut fédéral en cause.»

En ce qui me concerne, j'estime qu'un Institut fédéral de machinisme agricole serait une affaire beaucoup trop coûteuse pour un petit pays comme le nôtre. Au lieu d'envisager une telle solution, on ferait mieux de mettre à la disposition de l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA) la moitié des crédits devant être engloutis par cet institut fédéral. Après une réorganisation, l'IMA se trouverait alors en mesure d'accomplir ses tâches à la pleine satisfaction de l'agriculture. Des études pratiques spéciales peuvent très bien être effectuées sans institut fédéral, c'est-à-dire dans la ferme expérimentale d'une Station fédérale d'essais agricoles existant déjà ou dans une ferme modèle privée. Vu la diversité des conditions topographiques et climatiques que présente notre pays, on n'arrivera à rien avec des expérimentations et des rapports d'essais ne concernant que certaines conditions déterminées. Un futur enseignant qui suit des cours à l'EPF peut fort bien, en collaborant loyalement et intelligemment, acquérir une expérience suffisante en travaillant dans les fermes expérimentales existantes et en discutant avec les spécialistes. Au besoin, il lui est aussi possible de procéder à des recherches dans ces mêmes fermes.

Il en va exactement de même en ce qui touche les constructions rurales. Pour conseiller les agriculteurs, il existe en Suisse les différentes succursales

de l'Office de constructions agricoles de l'Union suisse des paysans, de Brougg, ainsi que le département des constructions rurales de l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle (SVIL), de Zurich. Après leur réorganisation, où l'on aura attaché davantage d'importance aux questions économiques et à celles concernant la rationalisation du travail, ces deux organisations ne pourraient-elles vraiment pas suffire? Il va de soi que l'on devrait prévoir à ce moment-là une coordination satisfaisante entre l'IMA et les éventuels chargés de cours de l'EPF.

Quant à la rationalisation des travaux agricoles, l'IMA a été également chargé en son temps de cette tâche. En outre, le titulaire de la chaire d'économie rurale de l'EPF s'est vu aussi désigner, il y a deux ans, pour s'en occuper. Est-ce que cela ne suffit pas? Ou bien faut-il, ici comme dans d'autres domaines, que trois organismes s'attaquent au même problème? Les milieux compétents en matière de questions rurales devraient finir par se rendre compte que le simple paysan a toujours plus le sentiment que ceux qui veillent sur l'agriculture se perdent dans le labyrinthe de la sur-organisation. En d'autres mots, il y aura bientôt davantage de gens qui vivront aux dépens de l'agriculture que de gens occupés dans l'agriculture. Voilà une situation qui, elle aussi, ne manque pas d'avoir des rapports directs avec la rationalisation du travail.

En ce qui concerne la prévention des accidents dans l'agriculture, enfin, la section autonome de l'IMA chargée de cette tâche acquiert son expérience en entretenant des contacts étroits avec la pratique. C'est là qu'on apprend le plus et le mieux, et non pas dans une ferme expérimentale, où tout est organisé et installé de façon exemplaire.

Avant que l'on songe à créer de nouveaux établissements fédéraux, on ferait mieux de se demander auparavant si l'existence des Stations fédérales d'essais agricoles fondées il y a cinquante ans ou davantage se justifie encore aujourd'hui et s'il ne serait pas indiqué de leur confier l'exécution de tâches plus utiles.

Voilà ce que je pense grossièrement d'un Institut fédéral de machinisme agricole. J'invite maintenant nos lecteurs à donner franchement leur opinion à ce sujet et souhaite qu'ils soient nombreux à nous écrire. L'agriculture doit dire quels établissements fédéraux elle désire ou ceux qui lui sont nécessaires. Il ne faut pas qu'on lui impose des décisions.

R. Piller

(Prière d'adresser la correspondance à la Rédaction du «TRACTEUR», case postale 210, Brougg/Argovie.)

---

**Avis à toutes les personnes qui ont reçu le numéro supplémentaire 6a/60 du «Tracteur» (Catalogue 1960 des tracteurs à 4 et 2 roues et des motofaucheuses)**

Nous vous prions de bien vouloir ajouter à la page 40 (tracteurs M.A.N.) la Maison ALLAMAND S.A., Ballens VD. Merci!

La Rédaction